

À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 18 novembre 2013, à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Josyane Forest, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Madame Sophie Racette, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 368-2013

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 369-2013

Poste préposée à l'accueil et à la perception

Remplacement

Madame Julie Leblanc

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées les 8 et 11 novembre derniers, par le comité des Ressources humaines (RH);

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil municipal de procéder à l'embauche de Mme Julie Leblanc;

ATTENDU QUE Mme Leblanc sera embauchée à un taux horaire de 14,77 \$ de l'heure;

ATTENDU QU'une période de probation de 6 mois est prévue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les recommandations du comité des RH pour l'embauche de madame Julie Leblanc, au poste de préposée à l'accueil et à la perception, le tout selon les conditions établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

Monsieur le conseiller Michel Lachapelle se retire des discussions.

Résolution n° 370-2013

Financement permanent

Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie

Règlement 244-2012 (bordures de béton, rue de Port-Royal)

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la directrice générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires, avec la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie, pour l'obtention du financement pour les dépenses reliées au règlement d'emprunt numéro 244-2012 (bordures de béton, rue de Port-Royal), pour un montant 49 854,00 \$ au taux de 3.07 % sur cinq (5) ans.

Monsieur le conseiller Michel Lachapelle réintègre les discussions.

Résolution n° 371-2013

Levée de la séance

Il est proposé par madame Josyane Forest résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 15.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire